

Nantes, le 19 décembre 2019

Budget Primitif 2020

Perte de compétence apprentissage : les Régions obtiennent un début de correctif pour le reversement d'une recette compensatrice

À partir du 1er janvier 2020, avec la réforme de l'apprentissage issue de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 qui entraîne un changement complet du modèle de l'apprentissage, fait perdre à la Région une compétence pour laquelle elle a mené une politique très dynamique la plaçant en 1^{ère} place des Régions.

Ce mouvement de recentralisation de la compétence apprentissage a des conséquences importantes, car, les Régions devront transférer à l'Etat l'ensemble des ressources dédiées à l'exercice de cette compétence, y compris l'effort propre qu'elle avait décidé dans le cadre du plan de relance régional. Or, l'action ligérienne en faveur de l'apprentissage se caractérisait par une politique de soutien très volontariste qui dépassait le montant des ressources attribuées par l'État.

« Ainsi, la Région des Pays de la Loire, dont les dépenses d'apprentissage transférées sont supérieures aux recettes, se retrouvait jusqu'au vote, mardi 17 décembre, par l'assemblée nationale d'un début de correctif, dans l'obligation, en 2020, de reverser à l'État une recette compensatrice de 8,4 M€. Dans la complexité des ajouts et des suppressions d'articles de la loi de finances, il manque toujours 5 M€, preuve s'il en est des incertitudes que cette réforme fait peser sur les acteurs de l'apprentissage. » déclare Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

L'action ligérienne en matière d'apprentissage place la Région en 1^{ère} place

Identifiée comme exemplaire, avec ses excellents résultats et ses dispositifs innovants en matière d'apprentissage, la Région des Pays de la Loire occupe la 1^{ère} place en termes de résultats. Cette réforme intervient alors que le Plan de relance issu du Grenelle régional de l'apprentissage s'est traduit par **une progression des effectifs sans précédent dans les CFA régionaux**. Avec 33 092 apprentis au 15 novembre 2019, les CFA régionaux comptent 6 340 apprentis supplémentaires par rapport à 2015, soit une progression des effectifs de 24 % en quatre rentrées. **La proportion d'apprentis** parmi les jeunes de 16 – 25 ans en Pays de la Loire (6,3 %) est **la plus élevée de France**. Cette évolution est le fruit de l'action soutenue menée par la Région pour articuler les différents acteurs de l'apprentissage et pour redonner confiance aux jeunes, aux familles et aux entreprises dans l'excellence de cette voie de formation professionnelle initiale.

En dépit du contexte national, la région des pays de la Loire aura assumé jusqu'au bout sa compétence en votant une ultime intervention de 2 668 000€ pour tenter de consolider les bases financières des CFA qui pourraient être déstabilisée par la réforme.

Lors de cette session, les élus ont fait le vœu que cette réforme du gouvernement ne vienne pas casser la dynamique du plan de relance réussi de la région des pays de la Loire.

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92